



Collège Henri Dheurle
9 rue Pierre de Coubertin
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 57 52 55 20

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE N° 1 ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE

Mardi 9 Novembre 2021 de 17 h 15 à 19 h 56

Date de convocation : 20 octobre 2021

Quorum : 15

Nombre de membres présents : 25

Présidente : Mme SÉRÉ, Principale

Secrétaire de séance : Geneviève Bellocq, représentante des personnels administratifs et techniques



Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration

Objet : Conseil d'administration – CONVOCATION
2021-2022 – Séance N°1

Je vous informe que le conseil d'administration se réunira, en séance ordinaire, le

MARDI 9 NOVEMBRE 2021 à 17 h 15 en salle du conseil

Je vous prie de bien vouloir assister à cette réunion ou, le cas échéant, de vous y faire représenter par un suppléant.

Ordre du jour :

1/ AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- (vote) - Installation du nouveau CA et des instances
- (vote) - Approbation du PV du CA du 5 juillet 2021
- (vote) - Adoption du règlement intérieur du CA

2/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

- (vote) - Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
- (info) - Délégation de signature de l'ordonnateur à l'adjointe gestionnaire
- (info) - Délégation de signature de l'ordonnateur à la principale adjointe
- (vote) - Autorisation de recrutement de contrats de droit public (AED)
- (vote) - Autorisation de recrutement de contrats de droit privé (CUI)
- (vote) - Autorisation de recrutement de service civique
- (votes) - Autorisation de signature de conventions (Cercle de voile, AROEVEN, Passagers du vent, BIA, Passerel)
- (vote) - Concession des logements
- (vote) - Financement des voyages scolaires

3/ AFFAIRES RELATIVES AUX ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS :

- (vote) - Décision budgétaire modificative
- (vote) - Admission en non valeur
- (vote) - Contrat de maintenance des appareils en cuisine

4/ AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION EDUCATRICE :

- (info) - IMP
- (info) - Charte d'engagement du collège PHARE
- (info) - Calendrier 2021-2022
- (info) - Modification des horaires de la récréation du matin
- (info) - Bilan ¼ d'heure de lecture

5/ QUESTIONS DIVERSES :

A déposer par voie numérique sur l'adresse mail du secrétariat
ce.0330129l@ac-bordeaux.fr au plus tard le **vendredi 22 octobre 2021**
à 15 heures.

SIGNALE : si le quorum (15 membres) ne devait pas être atteint, le CA se réunirait le **mardi 16 novembre 2021**
à 17 h 15 et délibérerait valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Cordialement, Isabelle SÉRÉ



A noter : le prochain CA se réunira le mardi 23 novembre



Collège Henri Dheurle

**9 rue Pierre de
Coubertin**

33260 LA TESTE DE BUCH

Téléphone : 05.57.52.55.20

Adresse électronique :
0330129l@ac-bordeaux.fr

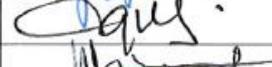
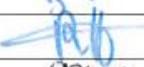
**La
Principale**

Pièces jointes :

PV du CA du 5 juillet 2021
Règlement intérieur du CA
Calendrier 2021-2022
IMP
Charte d'engagement PHARE
Convention cercle de voile
Convention Passagers du vent
Convention AROEVEN
Convention BIA

Année scolaire 2021 – 2022
Conseil d'administration n°1 du 9 novembre 2021

QUORUM: 15

TITULAIRE	EMARGEMENT	SUPPLEANT	EMARGEMENT
Mme SERE Isabelle			
Mme BERNADET Marie			
Mme DE DIEGO Mélanie			
M. THIBAUT Francis			
M. DAVET Patrick		Mme SECQUES Geneviève	
M. AMBROISE Georges		Mme DEVARIEUX Isabelle	
M. DUCHEZEAU Boris			
Personnalité qualifiée entreprise			
M. DUFALLY Fabien			
M. DELIGEY David		Mme CLERE LAUZELY Alice	
Mme SOURGET Christelle		Mme BERDOT Laurence	
M. PASTOUREAU Bruno		Mme MADIOR Cécile	
Mme SEGONZAC Gabrielle		Mme O'Driscoll Brigitte	
M. AGULIAN Charles		M. RAT Geoffroy	
Mme HIRIGOYENBERRY Sophie		M. TASTET Eric	
M. BARET Christophe		Mme BARRIERE Sonia	
M. MANIER Sébastien	Excuse	Mme AZEVEDO Fatima	
Mme ZELSKI Sonia		Mme POSADA Rose	
Mme BELLOCQ Geneviève		Mme LUIS COSTA REGO Paula	
Mme ROUFFARTE Stéphanie		Mme GOMEZ Juliette	
Mme PRISCA Nathalie		Mme MOUSSE Alexa	
Mme DERON Olivia		Mme PICARD Laure	
Mme PRATS SOLER Nelly		M. VERGNES Bruno	
Mme MATHIEU Maéva		Mme RUÉ Laetitia	
Mme LOUBERE Clotilde		M. CLAVERIE Bruno	
M. BOUYROUX Nicolas			
M. CHAMFORT HABOUCHE Yanis		M. FINARDI Mehdi	
Mlle FLEURY Lola		Mlle CAVALIÉ Julie	
Mlle PRIVAT Jade		M. MARTIN Léo	

Ordre du jour :

1/ **AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- (vote) - Installation du nouveau CA et des instances
- (vote) - Approbation du PV du CA du 5 juillet 2021
- (vote) - Adoption du règlement intérieur du CA

2/ **AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :**

- (vote) - Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
- (info) - Délégation de signature de l'ordonnateur à l'adjointe gestionnaire
- (info) - Délégation de signature de l'ordonnateur à la principale adjointe
- (vote) - Autorisation de recrutement de contrats de droit public (AED)
- (vote) - Autorisation de recrutement de contrats de droit privé (CUI)
- (vote) - Autorisation de recrutement de service civique
- (votes) - Autorisation de signature de conventions (Cercle de voile, AROEVEN, Passagers du vent, BIA, Passerel)
- (vote) - Concession des logements
- (vote) - Financement des voyages scolaires

3/ **AFFAIRES RELATIVES AUX ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS :**

- (vote) - Décision budgétaire modificative
- (vote) - Admission en non valeur
- (vote) - Contrat de maintenance des appareils en cuisine

4/ **AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION EDUCATRICE :**

- (info) - IMP
- (info) - Charte d'engagement du collège PHARE
- (info) - Calendrier 2021-2022
- (info) - Modification des horaires de la récréation du matin
- (info) - Bilan ¼ d'heure de lecture
- (info) - Effectifs au 9 novembre 2021(ajouté)

Présentation de Madame Séré qui salue les bonnes relations et le climat interpersonnels serein et motivant au sein du collège, elle observe des personnels motivés dans leur métier : agents, professeurs, AED... mais constate un climat scolaire à améliorer avec des relations entre élèves parfois difficiles où le bien vivre ensemble peut être amélioré.

1/ **AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

(vote) - Installation du nouveau CA et des instances :

Madame Séré propose de faire vivre les instances existantes et de réactiver le CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté), le CVC (Conseil de la Vie Collégienne) et créer une commission fonds social.

Un 1^{er} CESC aura lieu le lundi 15 novembre à 17 h 15 avec un état des lieux de ce qui se faisait, des propositions d'actions sur la base des besoins ressentis.

M. Vergnes Bruno et Mme Matieu Maéva se proposent pour siéger au CESC.

Mme Rouffarte, Mme Prisca, Mme Mathieu et Mme Gomez siégeront au CVC, il se déroulera de préférence le jeudi à 13 h 00 avec possibilité de modifier le créneau horaire en fonction des disponibilités des membres.

Madame Séré précise qu'elle a souhaité un CVC composé d'autant d'élèves que d'adultes car c'est une instance dévolue aux élèves. Les thématiques abordées se feront en fonction de la demande des élèves.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Président - Principale	Mme SÉRÉ Isabelle	
Principal-Adjoint	Mme Bernadet Marie	
CPE	M. Thibault Francis	
Gestionnaire	Mme De Diego Mélanie	
COBAS	M. Ambroise Georges	Mme Devarieux Isabelle
Mairie	Mme Secques Geneviève	
Conseiller Départemental	M. Davet Patrick	M. Duffailly Fabien
Personnalité qualifiée jeunesse	M. Duchézeau Boris	
Personnalité qualifiée entreprise		
Personnels enseignants	Mme Sourget Christelle	Mme Clère-Lauzely Alice
	M. Pastoureau Bruno	Mme Madior Cécile
	Mme Ségonzac Gabrielle	Mme O'Driscoll Brigitte
	M. Deligey David	Mme Berdot Laurence
	M. Agulian Charles	M. Rat Geoffroy
	Mme Hirigoyenberry Sophie	M. Tastet Eric
Personnels Administratifs et techniques	M. Manier Sébastien	Mme Azevedo Fatima
	Mme Zelski Sonia	Mme Posada Roseline
	Mme Bellocq Geneviève	Mme Luiz Costa Rego Paula
Parents	Mme Rouffarte Stéphanie	Mme Mousse Alexa
	Mme Prisca Nathalie	Mme Gomez Juliette
	Mme Deron Olivia	Mme Picard Laure
	Mme Mathieu Maeva	M. Vergnes Bruno
	Mme Prats Nelly	Mme Rué Laetitia
	Mme Loubère Clotilde	M. Claverie Bruno
Elèves	M. Chambfort Habouchi Yanis	M. Finardi Mehdi
	Mlle Fleury Lola	Mlle Cavalie Julie
	Mlle Privat Jade	M. Martin Léo

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Administration	Mme Séré Isabelle	
	Mme Bernadet Marie	
	Mme De Diego Mélanie	
Personnels enseignants et d'éducation	M. Pastoureau Bruno	Mme Madior Cécile
	Mme Ségonzac Gabrielle	Mme O'Driscoll Brigitte
	M. Deligey David	M. Tastet Eric
	Mme sourget Christelle	Mme Barrière Sonia
Personnels administratifs, sociaux, techniques et agents	Mme Zelski Sonia	Mme Bellocq Geneviève
Parents	Mme Mathieu Maéva	M. Bouyroux Nicolas
	Mme Prats Nelly	Mme Mousse Alexa
	M. Claverie Bruno	
Elèves	M. Martin Léo	Mlle Privat Jade
	Mlle Fleury Lola	Mlle Cavalie Julie

COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATIVE

Administration	Mme Séré Isabelle Mme Bernadet Marie
Personnels Personnels enseignants et d'éducation	Professeur Principal de la classe Un autre Professeur de la classe
Autres personnels	Un Agent
Parents (2)	Mme Mathieu Maéva Mme Prats Nelly
Elève	Un délégué élève de la classe

COMPOSITION DE LA COMMISSION HYGIENE ET SECURITE

Administration	Mme Séré Isabelle
	Mme Bernadet Marie
	Mme De Diego Mélanie
Collectivité de rattachement	Mme Secques Geneviève
Personnel enseignant	M. Rat Geoffroy
	M. Agulian Charles
Personnel non enseignant	M. Manier Sébastien
Parents	Mme Mathieu Maéva
	M. Vergnes Bruno
Elève	Mlle Privat Jade

COMPOSITION DE LA COMMISSION des Menus

Administration	Mme Séré Isabelle	
	Mme De Diego Mélanie	
Restauration	M. Manier Sébastien	
Personnel non enseignant	Mme Lafarie Emmanuelle	
Parents	Mme Prats Nelly	
	Mme Rouffarte Stéphanie	
Elève	Mlle Germond Dubourg Zoé	Mlle Clarens Maéva
	Mlle Noto-Campanella Clara	Mlle Boutremans Rosie

COMPOSITION DU COMITÉ D'EDUCATION

A LA SANTÉ ET A LA CITOYENNETÉ

Administration	Mme Séré Isabelle
	Mme Bernadet Marie
CPE	M. Thibault Francis
Parents	M. Vergnes Bruno
	Mme Mathieu Maéva
Elèves	Vigier Letessier Léane
	Dupuch Enzo
Infirmière	Mme Lafarie Emmanuelle
Assistante sociale	Mme Mas Nathalie
Professeur	Mme Sourget Christelle
Représentant de la commune	Mme Secques Geneviève

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE

Administration	Mme Séré Isabelle	
	Mme Bernadet Marie	
Personnel non enseignant	M. Thibault Francis	
Parents	Mme Rouffarte Stéphanie	Mme Mathieu Maéva
	Mme Prisca Nathalie	Mme Gomez Juliette
Elèves	Titulaires	Suppléants
	Fleury Lola	Colin Antonin
	Cavalié Julie	Clarens Maéva
	Privat Jade	Germond-Dubourg Zoé
	Martin Léo	Morange Louison
	Renard Kaiseur	Ségura-Chadourne Ava
	Brot Cassy	Duphil Lola
	Noto Campanella Clara	Benzin-Maurel Mila
	Ferran Maël	Emile-Julien Lara
Enseignants	M. Deligey David	Mme Barrière Sonia

COMPOSITION DE LA COMMISSION DU FONDS SOCIAL

Administration	Mme Séré Isabelle
	Mme Bernadet Marie
Personnel non enseignant	M. Thibault Francis
Assistante sociale	Mme Mas Nathalie
Gestionnaire	Mme De Diego Mélanie
Secrétaire d'intendance	Mme Deyres Aline

Adopté par

VOTANTS : 23 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 23

(vote) - Approbation Procès-verbal du CA du 5 juillet 2021 (joint à la convocation)

Adopté par

VOTANTS : 23 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 23

Mme Séré présente M. Duchézeau, personnalité qualifiée du CA, spécialiste de l'animation socio-culturelle à la Mairie de La Teste, il dirige la structure municipale Entrepot(e)s qui fait de l'aide aux devoirs et reçoit de nombreux élèves du collège. Sa connaissance fine des jeunes et de l'aide socioculturelle peut être un appui dans les analyses et les choix du CA selon la principale.

(vote) - Adoption du Règlement intérieur du CA

Mme Séré présente les simplifications du fonctionnement du CA basées sur le décret du 21/12/2020 Elle présente les 2 types de choix qui s'offrent au CA : installer une commission permanente qui sera délégataire d'un certain nombre de décisions concernant des conventions, des signatures de contrats etc...afin d'alléger le CA. Ou bien ne pas se servir de commission permanente et accepter l'idée que les CA sont chargés mais qu'ils ont une vision complète du fonctionnement du collège. Elle penche pour la 2^{nde} solution qui simplifie et allège le nombre de commissions.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration :

- Article 1** Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative du chef d'établissement. Il peut se réunir exceptionnellement, à la demande de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour précis.
- Article 2** Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations par voie numérique, le projet d'ordre du jour, les documents préparatoires 8 jours à l'avance. En cas d'empêchement, le titulaire transmettra sa convocation et les documents annexes à son suppléant. Toutes questions ne figurant pas au projet initial doivent être portées à la connaissance du chef d'établissement au moins 3 jours ouvrés avant la date de la réunion.
- Article 3** L'ordre du jour, établi par le chef d'établissement, ne fait plus l'objet d'un vote. Le CA du collège décide de ne pas se doter d'une commission permanente.
- Article 4** Le secrétariat de séance est tenu, à tour de rôle, par un membre du conseil appartenant à chacun des collèges (administration, parents, personnels).
Le secrétaire de séance est chargé de prendre des notes pendant le déroulement des séances plénières. Le procès-verbal est rédigé sous la responsabilité du chef d'établissement.
Le secrétaire vérifie, à partir de ses notes, que le PV retrace bien la teneur générale des échanges de vue, les délibérations, les avis émis et les résultats des votes. La retranscription des interventions est catégorielle et non nominative.
- Article 5** Le procès-verbal est envoyé à chaque membre, il est adopté au début de la séance suivante. Les éventuelles rectifications ou modifications sont inscrites dans le procès-verbal suivant.
- Article 6** Les membres du conseil d'administration sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes et aux cas individuels.
- Article 7** Pour des questions de procédure, les votes ont lieu à main levée, mais le vote à bulletin secret est de droit et sera mis en place à la demande d'un des membres du conseil. En cas de partage des voix, la décision revient au Président du conseil d'administration.
- Article 8** Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques. Le chef d'établissement, peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraît utile (médecin, conseiller psychologue...)
- Article 9** Durée : Dans la mesure du possible, le président limitera l'ordre du jour afin que le conseil ne dure pas plus de 2h30.

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 23
--------------	----------	---------------	-----------

Ajout dans l'ordre du jour de la partie action éducatrice de la présentation des effectifs au 9 novembre 2021.

2/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

(vote) - Délégation du CA à la cheffe d'établissement pour la signature des marchés à incidence financière

Le CA donne autorisation à la principale du collège de signer les commandes et les différents marchés financiers durant l'année scolaire 2021-2022.

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 23
--------------	----------	---------------	-----------

(vote) - Délégation de signature de la principale à la principale adjointe

En cas d'empêchement majeur de la cheffe d'établissement, la principale adjointe sera amenée à signer les documents énumérés ci-après afin de pas bloquer le fonctionnement de l'établissement :

Décision de délégation de signature consentie à la principale adjointe du collège Henri Dheurle par la cheffe d'établissement,

La principale du collège Henri Dheurle de La Teste,

Vu le code d'éducation et son article R 421-13,

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie Bernadet , principale adjointe du collège, à l'effet de signer au nom de l'ordonnateur ou de la cheffe d'établissement :

- En cas d'empêchement de l'ordonnateur :

- 1- Les marchés publics et commandes nécessaires au fonctionnement et à l'équipement du collège Henri Dheurle dans la limite des crédits régulièrement inscrits au budget et des crédits réellement disponibles.
- 2- Tous types de documents d'engagement des dépenses, les liquidations, certifications de services faits, les mandats, les bordereaux-journal des mandatements et les ordres de paiement.
- 3- Les justificatifs de recettes, les factures ou mémoires, les ordres de recettes, les états exécutoires et les autorisations de poursuite, sans limitation de montant.
- 4- Tout acte administratif (ordre de mission et autorisation d'utiliser le véhicule personnel notamment), tout contrat (notamment de travail).

- De manière permanente :

- 1- Les documents ayant trait à la vie scolaire (notamment déclaration d'accident, punition, sanction, certificat de scolarité, courriers aux familles) ou à la gestion matérielle et administrative de l'établissement (notamment documents et courriers destinés aux autorités de tutelle, aux entreprises, procès-verbaux d'installation) y compris pour les personnels dépendant du département.

Article 2

Cette délégation est valable jusqu'au départ de l'une ou l'autre des protagonistes.

Article 3

La présente décision sera publiée par voie d'affichage.

Fait à La Teste de Buch, le 1^{er} septembre 2021.



Isabelle SÉRÉ, cheffe d'établissement

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 23
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

(vote) - Délégation de signature de la cheffe d'établissement à l'adjointe gestionnaire

L'adjointe gestionnaire est autorisée à signer durant l'année scolaire 2021-2022:

- toutes pièces justificatives de la comptabilité budgétaire
- les bons de commande à hauteur de 1000.00€
- tous documents relatifs à la gestion des personnels techniques

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 23
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

(vote) - Recrutement des personnels de droit public : AED (Assistant(e) d'EDucation)

Autorisation de recrutement de 6 et ½ équivalents temps-plein AED sur l'année scolaire 2021-2022.

Adopté par

VOTANTS : 23	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 23
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

17 h 40 - Arrivée de M. Davet, maire de La Teste de Buch

(vote) - Recrutement des personnels de droit privé:

2 contrats CUI (contrat unique d'insertion) pourront être recrutés sur l'année scolaire 2021-2022. Actuellement, la direction n'a pas souhaité procéder à ces recrutements tant il est difficile de trouver des profils intéressants, la GRH peut être compliquée sur ces types de contrats. La gestionnaire et la principale sont en période d'observation du fonctionnement de l'équipe. Si un besoin important émerge, un recrutement sera effectué.

Adopté par

VOTANTS : 24	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 24
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

(vote) - Recrutement de services civiques:

Autorisation de recruter 2 emplois en service civique pour l'année scolaire 2021-2022.

Actuellement, les profils et les conditions de rémunération n'ont pas permis ces recrutements. Ils sont pourtant attendus notamment au CDI.

Adopté par

VOTANTS : 24	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 24
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

(votes) - AUTORISATIONS DE SIGNATURE DE CONVENTIONS :

Avec le cercle de voile du Pyla dans le cadre de l'activité voile proposée au collège par l'association sportive :

Adopté par

VOTANTS : 24	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 24
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

Avec l'association AROEVEN pour la formation des délégués élèves pour un montant de 230,00€

Adopté par

VOTANTS : 24	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 24
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

Avec l'association « Les passagers du vent » dans le cadre de l'atelier théâtre pour un montant de 2300,00€

Adopté par

VOTANTS : 24	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 24
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

Pour rappel, cette activité théâtre est proposée à 2 classes de 5^{ème}. Les parents demandent à ce que l'activité théâtre soit poursuivie en 4^{ème} et 3^{ème} devant les bénéficiaires qu'ils voient pour leurs enfants. La principale serait favorable à cette idée si les moyens enseignants nous le permettent.

Avec l'association PASSEREL, service de prévention spécialisé

Cette convention n'implique pas d'incidence budgétaire mais la principale souhaite informer le CA et recueillir son avis car la démarche n'est pas habituelle au sein de l'école dans cette académie.

2 éducateurs de rue interviennent au sein du collège avec 1 animatrice de l'association « Entrepot(e)s » du service jeunesse de la Mairie de La Teste le jeudi entre 12 h 00 et 14 h 00.

Cette démarche innovante au collège sera évaluée tous les mois et demi pour mesurer son efficacité et envisager sa pérennité.

Adopté par

VOTANTS : 24	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 24
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

M. Duchézeau souligne le caractère intéressant de cette action hors les murs, plus proche des élèves, dans un environnement différent de nature à tisser du lien.

Les retours actuels des intervenants sont positifs, les parents des élèves rencontrés par les intervenants en sont informés.

Madame Sérin insiste sur le fait que l'ouverture du collège à des personnels éducatifs extérieurs est rare, l'habitude étant de faire intervenir les personnels spécialisés travaillant déjà au collège. La recherche de complémentarité est donc prioritaire, il ne s'agit en aucun cas d'évincer les professionnels (psychologue, infirmière, assistante sociale) qui travaillent depuis longtemps sur ces problématiques.

Un membre de l'équipe enseignante souligne que la fréquence des rencontres tous les 15 jours lui paraît insuffisante. M.

Duchézeau répond que ce n'est pas le même type de travail, que c'est un début et que l'on va voir la pertinence ou pas de ce type d'actions pour ajuster.

Avec la base de Cazaux pour la formation des élèves au BIA (Brevet d'Initiation à l'Aviation)

Adopté par

VOTANTS : 24	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 24
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

Ce partenariat est intéressant car les possibilités de recrutement sur la base de Cazaux sont non négligeables dans plusieurs métiers liés à l'armée outre le métier de pilote.

(vote) - CONCESSION DE LOGEMENTS

Autorisation d'occupation du logement de fonction par la principale pour nécessité absolue de service durant l'année scolaire 2021-2022.

Adopté par

VOTANTS : 24	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 24
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

18 h 10 : Arrivée de M. Thibault

3/ AFFAIRES RELATIVES AUX ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS:

(vote) - STAGE DE SKI : Part des familles

Financement du stage de ski qui sera effectué en janvier 2022 pour un montant total de 13 174,00€ pour 46 participants.

Part des familles : 297,66 €

6 accompagnateurs : 1785,96 € (Part du collège : 892,98 € et Association sportive : 892,98 €)

Adopté par

VOTANTS : 25	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 25
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

(vote) - DBM

Le contexte en gestion : pas de gestionnaire depuis avril 2020 et une secrétaire de gestion qui a passé 20 ans au collège partie en retraite, la mémoire s'est envolée. Nouvelle chef d'établissement et nouvelle gestionnaire en formation. Nous reprenons le budget petit à petit et nous attachons à remettre de l'ordre afin d'y voir plus clair. De manière à finir l'année convenablement, nous sollicitons une autorisation de voter un prélèvement sur le fonds de roulement pour rééquilibrer plusieurs lignes budgétaires jusqu'à la fin de l'année civile 2021, et investir sur certains projets, DBM d'un montant de 12029,15€.

Le projet sauvetage côtier est à creuser dans la mesure où il manque encore un transport et la location d'une ligne d'eau le mercredi après midi à la piscine. C'est une activité qu'il est important de mettre en place pour doter nos jeunes des savoirs et réflexes de sauvetage liés à leur proximité avec le bassin et l'océan. L'association sportive doit finaliser ce montage de projet, l'acquisition des planches de sauvetage et les bouées en est la 1^{ère} étape. Le prélèvement de 4500 euros est prévu pour palier au fait que l'atelier de l'agent technique est vide et n'a pas les outils nécessaires pour travailler. La remorque servira à évacuer les déchets. Il reste 49 jours de réserve sur le fonds de roulement. Le CD 33 préconise 30 jours. Nous avons encore une marge.

Affaire budgétaire et financière

-Décision Budgétaire Modificative

Prélèvement sur fond de roulement

CA du 09/11/2021

Compte	DBM pour vote		Montant
	Dépenses		
ALO	OTRAVAUX	REMISE EN EQUILIBRE	2348,44
ALO	OPRODUITS	REMISE EN EQUILIBRE	1043,51
ALO	OTRAVAUX	REPARATION DIVERSES ET ENTRETIEN OCT/DEC	1500
ALO	OPRODUITS	PRODUITS DE NETTOYAGE OCT/DEC	500
AP	OPROJECTS	PROJET SAUVETAGE CÔTIER	2137,2
ALO	OREMORQUE	REMORQUE	1000
ALO	OOUTILS	OUTILLAGE AGENT DE MAINTENANCE	3500
		TOTAL	12029,15

Adopté par

VOTANTS : 25 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 25

Un rappel est fait pour solliciter le département s'agissant de travaux ou d'aménagements importants qui ne doivent pas être à la charge unique du collège. M. Davet s'engage à défendre ce type de projet auprès du département.

(vote) - ADMISSION EN NON VALEUR

Une famille est en non paiement depuis mai 2019, les huissiers ont certifié son insolvabilité.

Le collège constate une créance irrécouvrable d'un montant de 158,95€

Adopté par

VOTANTS : 25 CONTRE : ABSTENTIONS : POUR : 25

Un rappel est fait sur la nécessité d'utiliser le fonds social alloué au collège en direction des familles en difficultés financières (voyages...) faute de quoi il n'est plus abondé, c'est le cas cette année.

(vote) - CONTRAT DE MAINTENANCE MATERIEL DE CUISINE

Appel d'offre passé par le département pour un montant annuel de 2976,00€, le précédent contrat datait de 1990.

M. Le Maire déplore la perte d'un marché sur le tissu entrepreneurial local de La Teste de Buch. L'entreprise ne répondait pas dans les temps et n'offrait pas un service de maintenance pour le collège. Le CD 33 a établi un appel d'offres et c'est une entreprise de Martillac qui a été retenue. Espérons que cette entreprise soit plus réactive et efficace. Un enseignant demande quelle marge de manœuvre le CA a-t-il pour refuser cet appel d'offres ? Quelle indépendance ? La gestionnaire et la principale ne connaissent pas l'historique exact de cet appel d'offres mais l'inefficacité de la société actuelle est observée par la gestionnaire.

Adopté par

VOTANTS : 25 CONTRE : ABSTENTIONS : 8 POUR : 17

19 h 00 : Départ de M. Davet.

19 h 20 : Sorties de M. Pastoureau et Mme Devarieux

4/ AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION EDUCATRICE :

(Vote) IMP

PROPOSITION DE REPARTITION IMP 2021-2022

- 2 IMP au titre de la coordination EPS : organisation des activités EPS et planning des installations en lien avec la mairie : Mme DANIEL

- 1 IMP au titre de la coordination technologie répartie en 2X0.5 : M. BARET et TASTET

- 1 IMP au titre du référent numérique aux usages pédagogiques : M. ALMODOVAR

- 2 IMP au titre des TICE : maintenance, installation applications informatiques : M. BARET ET TASTET

Nouvelles propositions en 2021 modifiées au 18.10

- 0.5 IMP au titre du référent culture : accompagner les collègues dans leur montage de projets, informer les collègues sur les différents types de projets et modalités de financement. Mme LANNOT

- 0.5 IMP référent décrochage : Mme CARO

- 0.5 IMP au titre de référent remédiation scolaire et traitement de la grande difficulté scolaire : Mme GRELIER. Coordonner en lien avec les équipes pédagogiques, monter des dispositifs, des solutions pédagogiques pour une remédiation de la grande difficulté scolaire.

- 0.5 IMP au titre de référent EDD : M. DELIGEY Etablir la démarche pour une labellisation du collège.

- 0.25 : coordination labo Physique. Charge de travail évaluée avec IPR :M DELAUNAY

- 0.25 : coordination labo SVT : Mme DEGANELLO

TOTAL : 8.5 IMP

La mission Parcours Avenir proposée par la principale n'a pas rencontré de volontaire. La principale explique les missions. Celle consacrée à la grande difficulté scolaire concerne les élèves (non suivis en ULIS et n'ayant pas de PAP) en grande difficulté scolaire, voire proche du dénuement. Ces élèves sont noyés dans les classes à 30 élèves et suscitent un sentiment d'impuissance chez les professeurs. L'idée est de réfléchir à des outils, à des dispositifs souples d'aide quasi individualisée. La coordinatrice va réunir un petit comité pour construire des interventions et des outils. Les heures d'accompagnement éducatif pourront servir à ces suivis et remédiations. Dans les années qui viennent des professeurs du 1^{er} degré pourront également être sollicités, mais la principale préférerait que ce soient des enseignants du collège qui interviennent. La question des moyens est soulevée par les enseignants. Pour eux c'est une remise en place des RASED qui ont été supprimés alors que cela fonctionnait bien, l'institution retire toujours des moyens alors qu'il en faut davantage pour aider ces élèves.

Adopté par

VOTANTS : 22	CONTRE :	ABSTENTIONS :	POUR : 22
---------------------	-----------------	----------------------	------------------

Retour de M. Pastoureau et Mme Devarieux.

PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son École. L'école est perçue par certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence récurrente subie, infligée par leur entourage social immédiat. La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi Pour une École de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative. Le programme pHARE est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année. pHARE est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

RAPPEL CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES PHARE

CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES pHARE1

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARE.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

CHARTE D'ENGAGEMENT DES COLLÈGES pHARE1

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARE.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6^e à la 3^e.

NON AU HARCÈLEMENT

La charte repose sur la théorie de la préoccupation partagée pour obtenir une plus grande réactivité des équipes, elle est basée sur la création d'un comité de pilotage comprenant 2 CPE, l'assistante sociale, les personnels de direction, 1 enseignante volontaire et l'infirmière qui se formeront et formeront des professeurs et un délégué par classe qui deviendront « ambassadeurs contre le harcèlement ». Le dispositif est à l'étape de création, il sera mis en place sur 2 années. Les enseignants regrettent le manque de moyens supplémentaires pour atteindre ces objectifs et pensent être déjà formés à ce type de prise en charge de comportements. Selon la principale, les enseignants ne mesurent pas toujours dans une classe de 30 élèves la réalité des tensions entre pairs et une formation au repérage ainsi qu'une sensibilisation des élèves pour intervenir quand ils sont témoins sera de nature à intervenir plus vite. S'ensuit une discussion sur l'utilisation des réseaux sociaux entre parents d'élèves, enseignants et direction.

(info) Calendrier 2021-2022

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET
1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V
2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S
3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 S
6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 M	13 S	13 L	13 M
14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J
15 M	15 V	15 M	15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S
16 J	16 S	16 J	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D
17 D	17 D	17 V	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 S	18 L	18 M	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22 M	22 V	22 M	22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L
26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 L	28 J	28 M	28 S	28 L
29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V
30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S
31 D	31 M	31 V	31 J	31 L	31 M	31 M	31 V	31 M	31 D	31 L

Modifications horaires récréations/interclasses

	proposition 8/11	durée
Rassemblement	8h20	5
M1	8h25	
fin M1	9h18	53
intercours		3
M2	9h21	
fin M2	10h14	53
récrée		15
Rassemblement	10h29	4
M3	10h33	
fin M3	11h26	53
intercours		3
M4	11h29	
fin M4	12h22	53
		28
S0	12h50	
fin S0 / Rassemblement	13h43	53
S1 - début du 1/4h lecture	13h48	
fin du 1/4h lecture	14h01	13
fin S1	14h54	53
intercours		3
S2	14h57	
fin S2	15h50	53
récrée		12
S3	16h02	
Fin des cours	16h55	53

A partir du lundi 15 novembre, mise en place de ces nouveaux horaires pour dégager des récréations viables de 15 mn. Celles-ci étaient jugées trop courtes à la fois pour les élèves et les enseignants. Les 3mn de déplacement des élèves entre les cours posent question, est ce que cela va susciter des retards en cascade ? A observer et à évaluer pour ajuster si nécessaire selon la principale.

(info) Bilan ¼ d'heure de lecture

Questionnaire professeurs : 40 participants

Apporter et choisir une lecture

- Oublis de livres : 50-50
- 2/3 à avoir un stock de livres dans la salle
- 50 % des oublis portés par 4 classes

Organisation

- Fréquence : 90% satisfait
- Choix du créneau : 100% satisfait
- Participation des profs au 1/4h lecture :
 - Oui : 33%
 - Souvent : 28%
 - Parfois : 26%

Ambiance de classe

- Entrer facilement dans l'activité : oui 95%
- Ambiance de classe apaisée en S1 : oui 76%

Bilan des premières semaines

- Positif : 54%
- Plutôt positif 41%
- Plutôt négatif : 5%

Ce nouveau dispositif conçu par Mme Bernadet est plébiscité par la majorité des professeurs, il apporte un calme et une sérénité au début du cours de l'après-midi. Les emprunts de livres ont augmenté au CDI, à terme une intervention pourra être faite pour sélectionner les types de livres. Le bilan est très positif.

(info) Effectifs au 9 novembre 2021

		Bilangue	ULIS	TOTAL
Nbre élèves /niveau				
6°	134	59	3	196
5°	201		9	210
4°	197		2	199
3°	208		2	210
	742	59	16	
Nbre total élèves				815
Nbre moyen élève par classe				29,1
6° / 7 classes	28			
5° / 7 classes	30			
4° / 7 classes	28,4			
3° / 7 classes	30			
Nbre de 1/2 pensionnaires				723
ÉLÈVES A BESOINS PARTICULIERS				80 soit 9.8%
Nbre d'enfants nouvellement arrivés	3	12% sur 23 classes		
Nbre de PAP et PPRE	61			
Nbre d'élèves en ULIS	16			

Les effectifs atteignent la capacité maximale d'accueil du collège avec le nombre de divisions actuel.

L'ordre du jour s'achève à 19 h 56.